

DECRET N° 94-140 du 17 Mai 1994

portant approbation du Bilan et des
comptes annexes de l'exercice clos au
31 Décembre 1992 de l'Office de Radio-
diffusion et Télévision du Bénin (ORTB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à
l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclama-
tion des résultats définitifs du deuxième tour des élections
présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et
des Communications ;

VU le Décret N°92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organi-
sation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restruc-
turation Economique ;

SUR Rapport conjoint du Ministre de la Culture et des Communications
et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Avril 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Sont approuvés le Bilan et les comptes annexes de
l'exercice clos au 31 Décembre 1992 de l'Office de Radiodiffusion
et Télévision du Bénin tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Mai 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

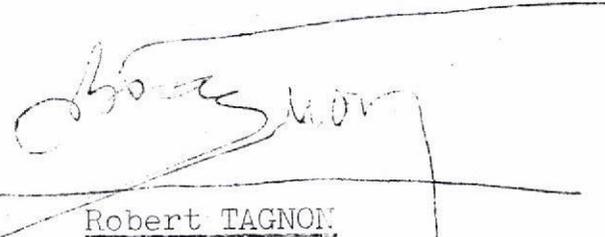
Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Le Ministre de la Culture et
des Communications,



Robert TAGNON



Marius FRANCISCO

Ampliatiions : PR 6 ME 4 CC 2 CS 2 SGG 4 MF 2 MPRE 4 MCC 4 AUTRES
MINISTERES 17 DB-DSDV-DTCP-DI-DCOF 5 INSAE-BCP 2 GCONB-DCCT 2
BN-DAN-DLC 3 ORTB 4 JORE 1.-